

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° AS97

présenté par

M. Siré, M. Lazaro, M. Marty, M. Perrut, M. Decool, M. Frédéric Lefebvre, M. Cinieri,  
Mme Grosskost et Mme Louwagie

-----

### ARTICLE 32

Après le mot :

« sociale »,

supprimer la fin de l'alinéa 35.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La disposition de l'actuel projet de loi qui limite la durée des fonctions du directeur de la CNAVPL (cinq ans renouvelable une fois), n'existe dans aucun autre régime de sécurité sociale de travailleurs salariés ou indépendants.

Par souci d'équité, il est donc proposé de supprimer cette limitation.